



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2024

Nombre de Membres			
En exercice	Présents	Représentés	Votants
19	15	1	16

Date de convocation 12 janvier 2024
--

Date d'affichage 12 janvier 2024
-------------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept janvier à vingt heures trente, le conseil municipal de Romagny Fontenay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Thierry Armand, Maire

**Présents :** Thierry ARMAND, Jérôme BOUTELOUP, Michel BRETONNIER, Annick BUSNEL, Marie-Madeleine CHEMIN, Stéphane DELEURME, Charline DESLANDES, Régis GAUCHER, Sylvain GAUTIER, Christelle GONTIER, Francis LECHAPLAIN, Anita LEROY, Delphine PEAN-LOUVEL, Joseph PERRIER, Rémy PINSON.

**Absents excusés :** Marie BAUGE, Franck HESLOUIS Marie-Josèphe LEBASCLE, Karine LEDUC (Pouvoir à Delphine PEAN-LOUVEL).

**Secrétaire de séance :** Marie-Madeleine CHEMIN

Approbation du Compte-rendu du 13 décembre 2023 à l'unanimité.

### Délibération 2024-01 : Vente du camion benne CITROEN de la commune

Monsieur Le Maire présente au Conseil les offres reçues en mairie suite à la publicité concernant la vente du vieux camion benne communal. Il s'agit d'un jumper CITROEN de 8CV, 134 000 kms, contrôle technique à revoir, vendu en l'état.

La meilleure proposition est de 600€ TTC de l'entreprise de plomberie chauffage HH située aux Loges-Marchis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
ACCEPTÉ la proposition de l'entreprise HH,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.



### **Délibération 2024-02 : Devis réfection des sanitaires du logement 5 rue de l'école**

Monsieur Le Maire présente au Conseil les devis pour la réfection du logement 5 rue de l'école :

- Remplacement de la baignoire par une cabine de douche italienne par l'entreprise LEHERICEY pour un montant de 3 206.94€ TTC
- Reprise de l'alimentation eau chaude et eau froide, des vidanges, pose d'un nouvel évier dans la cuisine avec son meuble 2 portes, pose d'une vasque dans la salle de douche avec son meuble et son miroir par l'entreprise LEHERICEY pour un montant de 5 689.86€ TTC.
- Réfection des sols de l'entrée et de la salle de douche avec un revêtement PVC, peintures des murs, plafond et boiseries par l'entreprise ROBLIN pour un montant de 2 215.42€ TTC.

Le montant total des travaux s'élève à 11 112.22€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
ACCEPTÉ la proposition des entreprises LEHERICEY et ROBLIN pour un montant total de 11 112.22€,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **Délibération 2024-03 : Déplacement de l'ancien compteur électrique de la salle de fêtes en bordure de parcelle 49, 20 rue de l'église.**

Monsieur Le Maire présente au Conseil le devis d'ENEDIS consistant au déplacement du compteur de l'ancienne salle des fêtes en bordure de parcelle afin de faciliter l'aménagement du site. Le montant des travaux s'élève à 3 934.16€ TTC.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,  
ACCEPTÉ la proposition d'ENEDIS pour un montant total de 3 934.16€ TTC,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## Informations et questions diverses

- **ECOLE** : Augmentation du coût du transport, le Conseil aimerait ne pas dépasser 9 000€ pour cette dépense pour l'année scolaire 2023/2024. Visite de la mairie par la classe de CP mardi 23 janvier.
- **BIODECHETS** : les biodéchets sont composés de végétaux ou de restes de repas. Depuis le 1 janvier 2024, tous les producteurs sont tenus de mettre en place, soit une valorisation sur place, soit une collecte séparée (art L.541-21-1 du code de l'environnement).  
Ainsi, il convient d'encourager le compostage et le mulching (technique de tonte sans ramassage d'herbe) pour tous.  
Concernant le reste des biodéchets, sans solution immédiate, la commune fera appel à la Communauté d'Agglomération pour les collecter mais le coût de la redevance spéciale augmentera.
- **MAIRIE** : La réfection est lancée, un relevé topographique va être effectué par le cabinet de géomètres SEGUR pour 2 760€ TTC.
- **VESTIAIRES DE ROMAGNY** : Le permis de construire est accepté.
- **LOGEMENTS DE LA SOURCE** : Un nettoyage des pignons doit être effectué car ils sont devenus verts de mousse.
- **RESSOURCES HUMAINES** : Saisi du Comité Social et technique du Centre de Gestion pour la modification des autorisations spéciales d'absences : attribution d'une journée pour le décès d'un grand-parent ou d'un petit-enfant de l'agent. De plus, attribution de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat à hauteur de 75% de celle de l'Etat.
- **CULTURE** : Un spectacle de danse se tiendra à la salle de convivialité le dimanche 21 janvier à 11h.
- **AGENDA** :  
15 février : Prochain Conseil Municipal avec présentation du dispositif REZO POUCE.  
23 février : Réunion avec l'architecte en charge du projet de réfection de la mairie.  
16 mars : Journée « Nature propre », rendez-vous dès 9h sur le parking de l'ancienne salle à Romagny.  
Le 9 juin se tiendront les élections européennes, les habitants non-inscrits sur les listes électorales sont invités à la faire rapidement.  
Week-end du 15/16 juin : Le trail des cascades fête ses 10 ans et c'est aussi la fête à Fontenay.

Séance levée à 22h15

Le Maire, Thierry ARMAND

La secrétaire de séance, Marie-Madeleine CHEMIN